

## Règlement du Trail de "La Montliardaise"

Date : 1<sup>er</sup> Novembre 2020

Départ : A la Garenne de Moulidars (16) : 8H45 le 24 km – 9H00 le 17 km – 9H15 le 9 km – 9H30 marche nordique de 9 km.

Conditions d'âge et tarif :

24 km : 20 ans et + Prix 12 € / 17 km : 18 ans et + Prix 10 € / 9 km : 16 ans et + Prix 8 €  
Marche nordique : 8 €

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Inscriptions et retrait des dossards : Par courrier, reçu avant le 30 octobre 2020 à :

David Rapeau 60 route de l'océan 16290 Moulidars. Chèque à l'ordre de : La Montliardaise.  
Le dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Sur internet avec paiement sécurisé sur <http://ikinoa.com/>

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée.**

Circuits : Les circuits sont en une seule boucle, sont à 90% nature sur chemins, sentiers et monotrace au cœur de la campagne, des vignes, des sous-bois. Découvrez suivant la distance : une carrière de gypse, des ruines, des châteaux, un pigeonnier, des fontaines.

9 km : Dénivelé + 200m Ravitaillement liquide : 1+Arrivée

17 km : Dénivelé + 450m Ravitaillement liquide et solide : 1solide + 1 liquide + Arrivée

24 km : Dénivelé + 700m Ravitaillement liquide et solide : 1 liquide + 1 solide + 1 liquide + Arrivée

Les parcours ne permettent l'accueil des concurrents en fauteuil.

Chronométrage à puces : Chaque puce non rendue sera facturée 15€.

Cadeaux et Récompenses : **Récompenses aux 3 premiers du scratch (homme et femme).**  
Secours et Sécurité : **Sauveteurs - Médecin - Signaleurs aux intersections -signaleurs sur les circuits.**

Responsabilité Civile : **Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à Allianz 16120 Châteauneuf.**

Individuelle Accident : **Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.**

Divers : **Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé. Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.**

**Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.**

**L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants dans tous les résultats, d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve.**

Organisation : **La Montliardaise est une épreuve organisée par l'association : Trail La Montliardaise.**

**Cette épreuve est inscrite au calendrier des courses hors-stades de la Charente. Elle est soumise à la réglementation de la Commission Départementale des courses hors-stades.**

Renseignements : **RAPEAU David 60 route de l'océan 16290 Moulidars. 06 64 76 30 65**

[lamontliardaise16.wixsite.com/lamontliardaise](http://lamontliardaise16.wixsite.com/lamontliardaise)

## LA MONTLIARDAISE- 1 NOVEMBRE 2020 CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement, Je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie

- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée

- Ne pas cracher au sol

- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

- Respecter et laisser les lieux publics propres

- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...) ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte)

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement. - App Store : <http://apps.apple.com/app/id1511279125> - Google Play :

<http://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.android.stopcovid>

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Date :

Signature :